



Information aux médias

### **Votation du 28 septembre 2014**

## **Défense contre les incendies et médecine de famille**

### **Deux fois OUI à des projets d'avenir !**

**Le Conseil communal de Val-de-Ruz a lancé ce vendredi 29 août 2014 la campagne en vue de la votation populaire communale du 28 septembre 2014. Pour rappel, les Vaudruzien-ne-s sont invité-e-s à se prononcer, d'une part, sur le règlement de la défense contre les incendies et les éléments naturels de la région Val-de-Ruz, ainsi que de la police du feu régionale (SDI) ; d'autre part, sur la vente de l'immeuble situé à l'Avenue Robert 24 à Fontainemelon, à cmfd SA (cabinet médical de groupe Fontainemelon-Dombresson). Constatant que les référendaires se contentent de slogans et qu'ils ne proposent aucune solution concrète pour l'avenir de la sécurité et de la santé de la population, contrairement aux projets adoptés par le Conseil général, le Conseil communal recommande au peuple de privilégier l'avenir et d'approuver les deux objets soumis en votation.**

La réforme initiée par le canton en matière de prévention et de lutte contre les incendies s'articule autour de régions de défense et de secours, au nombre de quatre, jusqu'au 31 décembre 2017. Un nombre qui pourra être revu à cette échéance par le Conseil d'Etat, si une région n'est pas capable de répondre au standard de sécurité cantonal. Le Conseil d'Etat envisageait initialement trois régions, le Val-de-Ruz étant rattaché au Littoral ou aux Montagnes. Grâce à l'engagement des anciennes autorités, il a accepté de revenir sur cette option mais sans donner de garanties après 2017. Par conséquent, notre Commune doit démontrer sa capacité à organiser et à conduire, d'ici 2017, une région de défense et de secours conforme au standard de sécurité cantonal. C'est justement ce but que vise le règlement SDI soumis au peuple le 28 septembre 2014.

### **La sécurité de la population prise en otage par les référendaires**

En motivant uniquement leur refus du règlement SDI sur l'obligation de servir et la taxe d'exemption, les référendaires jettent le bébé avec l'eau du bain. Ils prennent la sécurité de la population en otage. L'obligation de servir n'est pas nouvelle : elle existait déjà dans les anciennes Communes. Ils oublient notamment que celles qui ont supprimé l'obligation de servir sont confrontées à des problèmes de recrutement, à l'instar de Val-de-Travers. En outre, le Conseil général a réduit le montant de la taxe de CHF 250 à CHF 125, en a précisé les modalités d'exonération et a tenu compte de la volonté de certain-e-s citoyen-ne-s qui ne sont pas incorporés dans le SDI d'accomplir un service pour la collectivité : dès 2015, ceux-ci pourront effectuer un service de prévention contre les éléments naturels et d'appui à la police des routes.

Les référendaires laissent clairement entendre que la suppression de la taxe d'exemption est liée à une augmentation d'impôt. Car il faudra compenser la perte du produit de la taxe, soit plusieurs centaines de milliers de francs, par de nouvelles recettes, comme une augmentation d'impôt, ou par des économies substantielles. En outre, les référendaires cachent le fait que ladite taxe ne sera pas abrogée même si le règlement SDI est refusé par la population ; d'une part, faute de nouvelles dispositions, les anciens

règlements resteront en vigueur. D'autre part, la base réglementaire de la taxe figure dans un autre arrêté ! Cela revient à dire que dès le lendemain de la votation, même en cas de refus du règlement, l'administration sera en droit d'envoyer les factures aux intéressés.

### **La médecine de famille vaut mieux que des slogans !**

La vente de l'immeuble situé à l'Avenue Robert 24 à Fontainemelon est le résultat d'une longue négociation entre deux partenaires, la Commune de Val-de-Ruz, d'une part, et CMFD SA, d'autre part. C'est une chance extraordinaire par rapport à ce que vivent d'autres collectivités. La chance de renforcer durablement la médecine de famille et de favoriser la relève médicale. La chance de concrétiser la volonté que plus de 93% Vaudruzien-n-s ont exprimée, le 18 mai dernier, en plébiscitant l'arrêté fédéral concernant les soins médicaux de base.

Avec la vente de ce bâtiment, la Commune donne une réponse concrète pour promouvoir la relève médicale dans notre région, dans un contexte marqué par l'avenir encore incertain de l'hôpital de Landeyeux. La solution trouvée est à l'avantage des deux parties : elle garantit durablement la présence de médecins de famille et favorise la relève médicale ; le produit de la vente, CHF 1 million, est versé à la réduction la dette communale ; elle n'hypothèque pas les budgets futurs. Et puis la Commune garde la maîtrise du bâtiment : elle dispose d'un droit de préemption de 25 ans et peut influencer sur son utilisation puisque l'immeuble est en zone d'utilité publique.

Soyons clairs : les référendaires ne proposent aucune solution. Ils se limitent à des slogans fondés sur des informations erronées. Le rendement locatif n'est pas de CHF 100'000, comme ils l'affirment, mais de CHF 25'000. Le relogement des commandants des pompiers et de la protection civile a été effectué, sans charge pour la Commune. Et puis ils oublient de dire que le patrimoine n'est pas le seul héritage du passé. La dette communale, avec CHF 108 millions, et la recapitalisation de [prevoyance.ne](http://prevoyance.ne), avec un engagement de CHF 27,2 millions, sont aussi des héritages du passé qui pèsent très lourdement sur les générations actuelles et futures et qui réduisent dès aujourd'hui et pour longtemps la marge nécessaire à l'entretien du patrimoine et des infrastructures. Leur vision est aussi dangereuse : elle se borne à la situation actuelle et ne dit rien de ce qu'il pourrait en être demain. Ce n'est pas très responsable.

### **NON à l'improvisation, OUI à l'avenir**

Les objets soumis au référendum sont donc cohérents, concrets, rigoureux sur le plan financier et porteurs pour notre Commune. Car la sécurité et la santé sont des enjeux trop sérieux pour nos concitoyen-ne-s, pour laisser libre cours à l'improvisation et au bricolage. C'est pourquoi le Conseil communal invite les Vaudruzien-ne-s à prendre leurs responsabilités et à privilégier clairement l'avenir, en disant deux fois OUI le 28 septembre prochain.

Val-de-Ruz, le 28 août 2014

Pour contact : M. Armand Blaser, président du Conseil communal de Val-de-Ruz  
Tél. 032 886 56 11 / 079 240 70 85

*Tous les documents utiles se trouvent sur le site Internet de la Commune à l'adresse :  
[www.commune-val-de-ruz.ch/fr/politique/elections-votations/votations-communales/](http://www.commune-val-de-ruz.ch/fr/politique/elections-votations/votations-communales/)*